

M. AIKEN: Oui.

La PRÉSIDENTE (*l'hon. M^{me} Fergusson*): Monsieur Francis.

M. FRANCIS: Madame la présidente, ce matin le professeur Clark a déclaré, si je l'ai bien compris, qu'il aimerait que le régime de pensions du Canada et la sécurité de la vieillesse soit financés sur les mêmes bases. Que préférerait-il voir instituer, l'actuel système de financement de la sécurité de la vieillesse ou le système de financement proposé pour le Régime de pensions du Canada, selon le bill qui est devant nous?

M. KNOWLES: Ou quelque chose d'autre.

M. FRANCIS: Oui, ou quelque chose d'autre, monsieur Clark?

M. CLARK: Je n'ai jamais beaucoup apprécié le principe de financement de la sécurité de la vieillesse, monsieur Francis. Il m'a toujours paru illogique. Je ne vois aucune raison pour le financer en partie par un impôt sur le revenu des corporations. Ceci a pour effet que, parmi les employeurs, il y a beaucoup de corporations qui perdent de l'argent, et beaucoup d'autres, qui ne sont pas des corporations, ne font absolument aucune contribution directe. La proportion des corporations qui perdent de l'argent chaque année est de plus de 40 pour cent, depuis plusieurs années, selon les statistiques de l'Impôt.

Or, si les employeurs ont l'obligation de contribuer à l'entretien des employés après leur retraite, il s'agit certainement d'une obligation générale qui incombe à tous les employeurs et non pas aux seuls employeurs qui a) sont constitués en corporation, ou b) réalisent un bénéfice.

C'est pourquoi, je préfère en principe la contribution que prévoit le Régime de pensions du Canada en ce qui concerne les employeurs. Quant à taxe de ventes et à l'impôt personnel sur le revenu, je préférerais que les principes contenus maintenant dans le bill C-136 s'appliquent dans les deux cas. Si vous y procédiez, cela pourrait fort bien signifier que vous désirez changer les exemptions; je ne vois pas très bien comment vous procéderiez à l'ajustement des taux.

Je pense que pour y procéder, vous vous heurtez à une difficulté fondamentale: c'est que le gouvernement du Québec a son propre système et sa propre manière de se procurer ses revenus. Ceci me semble constituer un obstacle majeur au principe d'un financement semblable pour les deux régimes, à moins que le gouvernement fédéral ne soit disposé à dire à celui de Québec: «Payez la sécurité de la vieillesse également». Et je perçois très aisément les raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral ne désire pas adopter cette attitude.

C'est ce qui suscite certaines des difficultés en la matière.

M. FRANCIS: Je n'en suis pas sûr, monsieur Clark, mais je veux croire que nous comprenons tous certains problèmes. Néanmoins, je pense que, d'une manière générale, le mode de financement du Régime de pensions du Canada proposé actuellement nous semble satisfaisant. Vous l'approuvez dans la mesure que vous jugez possible. Vous réservez vos critiques au financement de la sécurité de la vieillesse plutôt qu'aux propositions du régime de pensions du Canada. Est-ce là un résumé correct?

M. CLARK: Oui, cela est absolument exact. J'aimerais ajouter une observation que j'aurais voulu faire auparavant; elle n'a, en réalité, aucun rapport avec votre question. Lorsqu'on modifiera à l'avenir la sécurité de la vieillesse, je pense qu'il y aura de très bonnes raisons pour ne pas accorder aux couples le double de l'augmentation accordée aux personnes seules.

Il y a quelques années, je faisais ressortir dans un article que, sur 26 pays étudiés—et ces vingt-six pays appartiennent tous au monde occidental avec lequel nous avons l'habitude de faire des comparaisons,—il n'y en avait qu'un seul où le mari et la femme recevaient le double de la pension de la per-